



NOTE DE SERVICE N° 5

du 08 juin 2009

Sommaire :

1. Projet d'école 2007-2010

- 1.1. Faire réussir chaque élève
- 1.2. Aides personnalisées
- 1.3. Avenant 2009-2010

2. Projets de répartition pédagogique

3. Rentrée scolaire

- 3.1. Dates à noter
- 3.2. Réunion de rentrée des Directeurs

Inspection de
l'Éducation
Nationale
Circonscription
de Vandoeuvre

2 rue P. Bert

54500
VANDOEUVE

Téléphone
03.83.56.99.26
Fax
03.83.51.76.59

ce.ien54-vandoeuvre
@ac-nancy-metz.fr

Nom-Prénom	Date de la communication	Signature

La présente note de service doit être communiquée à tous les enseignants de l'école (membres des RASED, remplaçants, stagiaires...). Elle doit ensuite être conservée et archivée.

L'inspecteur,

J.M. YINKLER

1. Projet d'école 2007-2010

1.1. Aider chaque élève à réussir

Le projet d'école 2007-2010 entre dans sa troisième et dernière année. Toutes les écoles du département sont engagées dans un projet dont le titre est : « *Aider chaque élève à réussir* ».

En articulation avec les priorités nationales, il intègre le socle commun de connaissances et de compétences, prend appui sur les évaluations nationales et les nouveaux dispositifs d'aide.

Les actions importantes entrent également dans le cadre du projet d'école : sorties, voyages, fêtes...

1.2. Aides personnalisées

Avec le projet d'école, un bilan de cette première année des aides personnalisées est à rédiger, à saisir en ligne avant le 20 juin, tant au niveau quantitatif que qualitatif, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-nancy-metz.fr/ia54/directeurs>

Chaque enseignant pourra donner son avis sur l'organisation ou les conditions pour mieux aider les élèves.

1.3. Avenant 2009-2010

Les orientations du projet d'école pour l'année 2009-2010 seront à rédiger en équipe et à envoyer à l'inspection en septembre.

La réflexion associe les enseignants et les partenaires du conseil d'école, pour l'analyse des actions menées et le choix de priorités.

2. Projets de répartition pédagogique

Vous trouverez en annexes un tableau permettant de me faire connaître l'organisation pédagogique prévue, pour chaque école de la circonscription, en 2009-2010.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner (par mél uniquement) ce tableau complété pour le :

mercredi 24 juin 2009 délai de rigueur.

J'insiste sur le strict respect de ce délai afin que je puisse, en cas de besoin, vous faire part de mes remarques éventuelles avant la fin de l'année scolaire.

Quelques précisions utiles :

- Le CP est une classe à effectif limité à 25 (y compris en cas de cours double).

A chaque fois que cela est possible, on évitera :

- de confier le CP ou le CM2 à un "PE sortant" ou débutant (T1, T2)
- de confier le CP à un enseignant travaillant à temps partiel
- de mélanger deux cycles dans un cours multiple (ex : CE1-CE2 ...)
- de constituer un cours multiple où l'un des cours est peu représentatif en nombre (ex : moins de 5 élèves).

Je souhaite également, lorsqu'il y a plusieurs compléments de temps partiels dans une même école et que leur couplage pourrait permettre la constitution d'un poste à temps plein (ex : 2 compléments de mi-temps ...), que l'on s'efforce d'exploiter cette opportunité.

3. Rentrée scolaire

3.1. Dates à noter

La date de la rentrée, pour les enseignants, est fixée au **01 septembre 2009**.
Celle des élèves est fixée au **03 septembre 2009**.

3.2. Réunion de rentrée des Directeurs

Elle est prévue le **01 septembre 2009, à 16h30, dans les locaux de l'inspection**.
Cette date sera rappelée dans la future note de service de rentrée, mais il me paraît prudent de d'ores et déjà en prendre note ou d'en informer un éventuel successeur.